

Pionnier depuis de nombreuses années en matière de contrats obsèques, ADAGE a su innover et évoluer en permanence dans ce domaine sensible et délicat. Créé à l'origine par une fédération professionnelle du funéraire et de nombreuses entreprises familiales de ce secteur, ADAGE s'appuie pour la présentation de ses services, uniquement sur des entrepreneurs de pompes funèbres et de marbrerie. Fort de cette relation unique et privilégiée, ADAGE a conçu avec ces professionnels qui sont quotidiennement à l'écoute des familles, des contrats adaptés aux besoins de chacun.

- **Un contrat obsèques adossé à un descriptif prévisionnel des prestations souhaitées ;**
- **Un contrat d'entretien et de fleurissement de sépulture de longue durée ;**
- **Une assistance qui offre une aide au quotidien du vivant et un soutien aux proches lors du décès ;**
- **Un contrat tous risques pour garantir les monuments funéraires.**

Parce qu'il est des moments où il faut être certain de pouvoir faire confiance.

Votre entrepreneur est là pour dialoguer avec vous, vous apporter la solution qui vous convient et vous garantir sa réalisation.

Contactez dès aujourd'hui votre conseiller pour bénéficier d'une évaluation gratuite et personnelle.

Votre conseiller ADAGE

ADAGE - Société de courtage d'assurances
80/84 Boulevard de Reuilly - 75012 PARIS
Tél. : 01 53 46 62 00 - Fax : 01 53 46 62 43
contact@adage-assurance.fr
S.A. au capital de 62 720 € - R.C.S. PARIS B 419 803 697
Inscrite à l'ORIAS sous le n°07 001 651 - www.orias.fr

Document à usage commercial non contractuel - Sirope 06 84 99 65 78

Contrat Obsèques

Pour aider ceux que vous aimez à franchir ce passage douloureux.

Pour que ce moment là, aussi, vous ressemble.



L'évaluation de
votre Contrat
Obsèques est
gratuite et sans
engagement.

Parce qu'il est des moments où il faut être certain de pouvoir faire confiance...

Uniquement proposé par un professionnel du funéraire

Marie L. 56 ans

Mes parents reposent loin de mon domicile actuel et je souhaite être inhumée avec eux. Je désirais que tout soit organisé à l'avance.



Renée et Jean B. 72 et 73 ans

Nous avons trois enfants et cinq petits-enfants et nous sommes une famille très unie. A leur chagrin, nous ne voulons pas ajouter des soucis d'organisation ou d'ordre financier.

**Eux aussi
ont décidé
d'organiser
leurs
obsèques.**

Un contrat simple qui libère vos proches de tous soucis et qui préserve vos choix.

En établissant votre contrat obsèques, vous libérez vos proches de toutes les obligations financières et administratives liées aux obsèques puisque vous avez déjà tout réglé.

Vous prenez le temps, à l'avance, d'exprimer l'ensemble de vos souhaits. Dès lors, vous avez la garantie que le jour venu, vos obsèques seront conformes à vos volontés : mode de célébration, organisation de la cérémonie, lieu de votre sépulture, noms des proches que vous désirez faire prévenir et tout autre souhait particulier que vous voulez voir respecter ce jour-là.

Vous seul conservez la liberté de modifier vos décisions à tout moment. Votre contrat obsèques n'appartient qu'à vous.

Votre entrepreneur de pompes funèbres est là pour vous écouter et vous accompagner dans cette démarche. Il est là pour vous aider à établir "votre contrat obsèques" et en chiffrer le coût qui sera fixé une fois pour toute.

Un contrat sûr qui vous garantit, quels que soient votre âge, votre état de santé et votre situation familiale.

Vous avez la possibilité de faire "un contrat obsèques" quel que soit votre âge, avant 60 ans et même au-delà de 90 ans et ce quel que soit votre état de santé.

Vous pouvez régler votre contrat obsèques comme vous le souhaitez.

Si vous avez moins de 86 ans, en une ou plusieurs fois par des échéances mensuelles, trimestrielles ou annuelles sur une durée de 3 ans, 5 ans ou 10 ans. Si vous avez 86 ans ou plus, en une seule fois.

Ce contrat est proposé conjointement avec la société d'assurance vie AUXIA, filiale du GROUPE MALAKOFF MEDERIC, l'un des acteurs majeurs en France de la protection sociale.

Des prestations contrôlées

Le Groupement d'Assistance Aux Prestations Funéraires, organisme de contrôle indépendant, qui regroupe des professionnels à l'éthique reconnue, a pour obligation le respect de vos volontés. Il s'assure auprès de votre entrepreneur de pompes funèbres du respect de celles-ci et de leur bonne réalisation.

Soucieux de faire respecter vos volontés, votre entrepreneur vous remettra une planche d'étiquettes autocollantes personnalisées pour attester de l'existence de votre contrat. Conservées en permanence avec vos papiers d'identité et distribuées à vos proches, elles témoigneront de l'existence de vos souhaits.

Demande d'informations

Je souhaite, sans engagement de ma part, de plus amples renseignements sur le **Contrat Obsèques ADAGE**.

Mme, Mlle, Mr. :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Date de naissance :

19

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes les informations vous concernant.

A retourner à votre conseiller funéraire